

AVIS

Mise à disposition du public
Jusqu'au 7 septembre 2023

Projet de convention pour une
Opération Programmée d'Amélioration
de l'Habitat (OPAH) à l'échelle de
l'intercommunalité

Les propriétaires occupants ou bailleurs qui souhaitent améliorer leur logement pourront bénéficier d'un accompagnement dès janvier 2024 afin d'élaborer leurs projets de travaux et être aidés dans la recherche d'aides financières. Cela sera possible pendant 5 ans grâce à l'OPAH.*

3 moyens pour consulter le projet de convention :

1 venez au service d'urbanisme
de l'intercommunalité
(Forcalquier)
du lundi au vendredi
9h-12h / 14h-17h

2 tapez cette url :
bit.ly/44KqLNJ

3 scannez le QRcode
avec l'appareil photo
d'un smartphone



*Renseignez-vous sur les conditions de ressources pour les propriétaires occupants (grille de l'ANAH)